Un clin d'oeil sur la Tunsie

Langues véhiculaires
français, anglais et italien

Langue officielle
Arabe

Taux de change moyen 2018
1TND = 0,319 Euro = 0,377 USD

Horaire
GMT+1

Climat
méditerranéen, **12° C** en hiver, **30° C** en été (en moyenne)

Population urbaine
68,6 %

Indice de développement humain
(IDH moyen des Etats arabes = 0,699)*
0,735

Source : Banque Centrale de Tunisie, 2018
Institut National de la Statistique, 2018
***Programme des Nations Unies pour le développement, 2018**

AGREGATS ECONOMIQUES

96 664,3 MTND
Produit Intérieur Brut (prix courants)

18,06
FBCF (% du PIB)

Source : Banque Centrale de Tunisie, 2017

ECHANGES COMMERCIAUX

40 986,2 MTND
Exportations 2018 (prix courants)

60 035,2 MTND
Importations 2018 (prix courants)

68,8 %
Taux de couverture

Sources : Banque Centrale de Tunisie, 2017
Institut National de la Statistique, 2018

Principaux clients
France
Italie
Allemagne
Espagne

Principaux fournisseurs
France
Italie
Chine
Allemagne

DONNEES SALARIALES

343,892 TND
(régime 40 heures) ≈ 109,70 €
Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG)

109,70 TND
(salaire journalier) ≈ 4,65 €
Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG)

Source : Décrets N° 454 et 455 du 28 mai 2019

La Tunisie numéro 1 en Afrique en termes

d'attractivité des **talents**
Global Talent Competitiveness Index 2018, INSEAD

d'écosystème **entrepreneurial**
Global Entrepreneurship Index 2018, GEDI

d'innovation
Bloomberg Innovation Index 2018, Bloomberg

de compétitivité basée sur la **performance industrielle**
Competitive Industrial Performance Index 2018, UNIDO

de développement des **TIC**
Measuring the Information Society Report, 2017

de passage au **commerce électronique**
B2C E-commerce Index 2018, CNUCED

La Tunisie est

2e
exportateur mondial
de dattes

2e
exportateur mondial
d'huile d'olive

2e
exportateur de produits
biologiques en Afrique

3e
producteur africain de
composants automobiles

LA TUNISIE,
UNE POSITION INCONTOURNABLE

- Située à la pointe nord du continent africain et à seulement 140 km de l'Europe, la Tunisie se prévaut du statut de point d'accès au marché africain. Au cœur de la chaîne logistique euro-méditerranéenne, la Tunisie est la plateforme d'export idéale et LE hub d'accès par excellence à plusieurs **marchés porteurs** mondiaux.

LA TUNISIE FIGURE DANS LE TOP 5 DES MEILLEURS PAYS AFRICAINS POUR CONCLURE DES AFFAIRES.

Forbes, 2019

PARTENAIRE AVANCÉ DE L'EUROPE

La Tunisie est le premier pays du sud de la Méditerranée à avoir signé un Accord d'Association et de Libre Echange avec l'Union européenne.
La Tunisie a aussi le statut de **Partenaire avancé** avec l'Union européenne. Ce statut est en mesure de renforcer sa libéralisation commerciale et son intégration économique.

Infrastructure énergétique et numérique

LE PLUS GRAND DATA CENTER DE L'AFRIQUE « DATAXION » EST INSTALLÉ EN TUNISIE.

Source : Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique

LA TUNISIE OCCUPE LA 51e PLACE SUR UN TOTAL DE 190 PAYS POUR L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

Source : Doing Business 2019

L'INFRASTRUCTURE ÉNERGÉTIQUE

La Tunisie offre **un accès facile** à l'électricité consommée principalement par le **secteur industriel** (29 %). La contribution actuelle des Energies Renouvelables « ER » est de plus en plus grandissante et ambitionne, grâce à la loi adoptée en 2014, d'atteindre les **30 %** en 2030. La Tunisie axe sa production

L'INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE

La Tunisie dispose de réseaux de communication internationaux de **qualité** à des **coûts très rentables.**

Le réseau enregistre :

- **138,8 %** en termes de densité de la téléphonie mobile,
- **98,8 %** d'abonnés au réseau **internet haut débit**,
- **25 %** de taux de pénétration des **smartphones** par rapport au nombre

Le système éducatif Tunisien

Le **système éducatif** en Tunisie, de par sa qualité et sc
accessibilité à tous, aboutit sur :

99 %
de taux de scolarisation

6 654
établissements éducatifs

275
établissements universitaires
dont 72 privés

+ de 1 000
centres de formation professionnelle

+ de 6,6 % du PIB
alloué à l'éducation

LA TUNISIE A FORMÉ PLUS DE

9 000

NOUVEAUX INGÉNIEURS.

Source: Ministère de l'enseignement supérieur, 2017-2018

La Tunisie est l'un des premiers pays d'Afrique du Nord et des Pays Arabes à s'engager dans le domaine de l'**e-Learning**.

La Tunisie est considérée comme un **vivier de talents** dans la région méditerranéenne avec :

- **près de 65 000** nouveaux diplômés
- **plus de 30 %** des diplômés issus des filières de

- **La Tunisie est classée au 2ème rang mondial en termes de taux de diplômés de troisième cycle en sciences, ingénierie, industrie et construction.**

Source :The global innovation index 2018

La présence des scientifiques et des ingénieurs sur le marché du travail

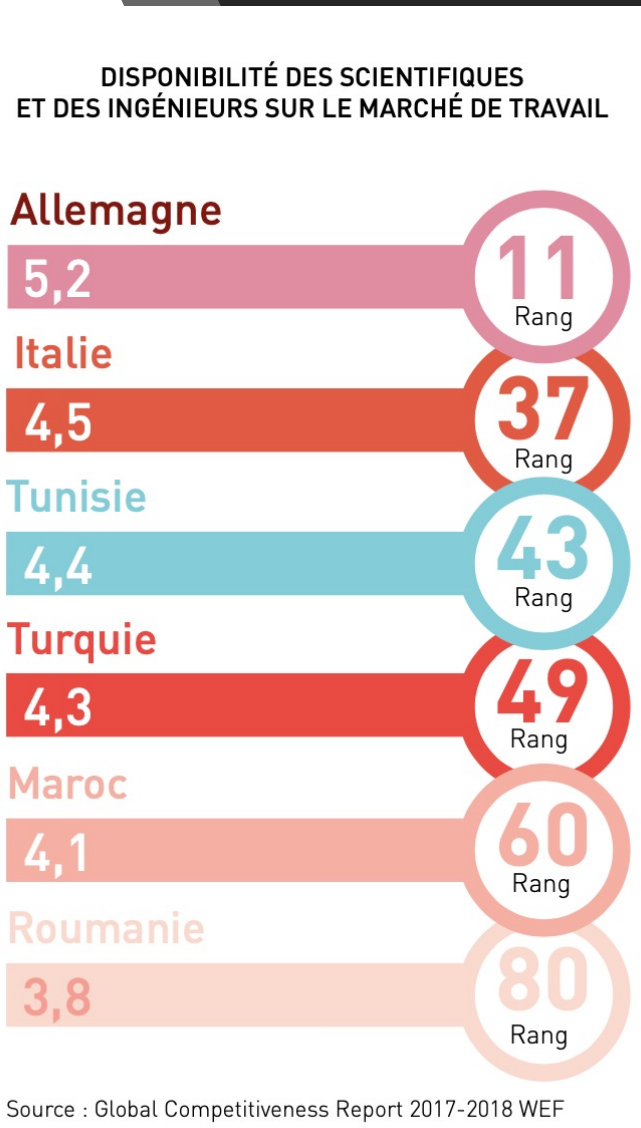

Consciente du fait que la réussite d'une stratégie fondée sur les connaissances dépend de la créa- tion d'un environnement propice à **l'innovation** et à **l'esprit de créativité**, la Tunisie a adapté son offre de formation académique aux besoins de la recherche scientifique et du développement des compétences.

De nombreuses entreprises internationales pos- sèdent des centres de compétences en Tunisie employant plusieurs centaines d'ingénieurs et de cadres tunisiens :

GROUPE ACTIA, ALCATEL-LUCENT, KROMBERG & SCHUBERT, LEONI, SAFRAN ELECTRONICS, SIEMENS, ST MICROELECTRONICS, SAFRAN…

Investissement étranger: Aperçu sur la réglementation

- Des textes règlementaires et des procédures spécifiques régissent le droit à la propriété intellectuelle. Ils sont consolidés par la loi portant sur la protection des données à caractère personnel.

- La Tunisie est membre du **CIRDI** (Le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements).

LA TUNISIE, UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION

La nouvelle loi sur l'investissement, entrée en vigueur le 1er Avril 2017, octroie des avantages et des incitations à l'investisseur :

- **totale liberté** de la participation étrangère dans le capital pour les sociétés offshore,

- **réduction** du nombre des **autorisations** et **révision des cahiers des charges**,

- liberté d'accès à la **propriété foncière** pour la réalisation de l'investissement,

- **garanties** à l'investisseur selon les normes internationales pour un **traitement juste et équitable** et pour **la propriété industrielle et intellectuelle**

- **liberté** de transfert des fonds (bénéfices, dividendes et actifs) à l'étranger,

- possibilité **de recruter 30 % de cadres étrangers** pendant les 3 premières années par simple déclaration et 10 % par la suite avec 4 cadres garantis dans tous les cas,

- revalorisation des incitations en faveur du développement régional et les projets d'intérêt national,

- amélioration du cadre pour le règlement des différends.

Conventions et accords internationaux

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Dans le cadre de sa politique de promotion et de diversification de ses échanges commerciaux, la Tunisie a signé une multitude **d'accords bilatéraux et multilatéraux** préférentiels :

- un accord bilatéral instituant une zone de libre-échange avec la Turquie,
- un accord de zone de libre-échange avec les pays de l'AELE,
- l'accord de libre-échange d'Agadir entre la Jordanie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie,
- des accords bilatéraux instituant une zone de libre-échange avec la Libye, l'Egypte, le Maroc, la Jordanie et l'Irak,
- un accord portant création de la Zone Panarabe de libre-échange avec 18 pays de la ligue des Etats arabes.

La Tunisie a adhéré en 2012 à la Déclaration de l'**OCDE** (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) sur l'investissement international et les entreprises multinationales.

La Tunisie est devenue le **20e** membre de l'accord commercial COMESA depuis Juillet 2018.

La TUNISIE est signataire de **52 CONVENTIONS DE NON-DOUBLE IMPOSITION** & **54 ACCORDS BILATÉRAUX** de promotion et de protection des investissements.

Incitations à l'investissement

Taux général d'impôt sur les sociétés est **de 15%** ,
- **exonération totale** de la TVA et des droits de douane sur les intrants des produits à réexporter,
- **exonération totale des bénéfices** jusqu'à 10 ans pour les sociétés installées dans les zones de développement régional et qui passe à un taux réduit de 10 % après la période d'exonération
- **prime** allant jusqu'à **30 % du coût** d'investissement plafonnée à 3 MTND pour les sociétés installées dans les zones de développement régional,
-**primes** pour l'investissement immatériel et les dépenses de recherche et développement pouvant aller jusqu'à **50 % des coûts** et plafonnées respectivement à 500 000 TND et 300 000 TND,
- **prime d'investissement** de **15 % des coûts** plafonnée à 1 MTND octroyée au titre des secteurs prioritaires et des filières économiques.

- **prise en charge** de la contribution patronale durant les 3 premières années d'activité effective pour les employés de nationalité tunisienne recrutés pour un premier emploi à titre permanent,
-**prise en charge** du coût de la formation avec certification représentant **jusqu'à 70 %** du coût de la formation initiale et plafonnée à 20 000 TND

Formes juridiques des entreprises

Critères	Entreprise individuelle	Société Unipersonnelle à responsabilitée limitée SUARL	Société à responsabilité limitée SARL	Société Anonyme SA
Nombre d'associés	1	1	Min 2	Min 7
Capital Minimum TND	NA	1000	1000	- 5000 - 50 000 pour les sociétés faisant appel public à l'épargne
Gouvernance	Chez l'entrepreneur	L'associé unique est le gérant avec possibilité de délégation de pouvoir	Un ou plusieurs gérants parmi ou non les associés	- Conseil d'administration + Directeur Général - Conseil de surveillance + directoire
Audit légal	NA	Obligatoire à partir de certains seuils	Obligatoire à partir de certains seuils	- Obligatoire